

Médiathèque municipale  
Hélène Carrère d'Encausse  
22, rue André Maurois  
44470 CARQUEFOU  
Tél. 02.28.22.24.00  
Fax 02.28.22.24.01  
[mediatheque@mairie-carquefou.fr](mailto:mediatheque@mairie-carquefou.fr)

## **ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR CHARTRE DES ACCUEILS DE GROUPES A LA MEDIATHEQUE**

L'accueil de groupes à la médiathèque municipale Hélène Carrère d'Encausse de Carquefou a pour objectifs :

- ✓ **d'offrir à chacun la possibilité de se familiariser avec la médiathèque et d'en connaître le fonctionnement,**
- ✓ **d'apprendre à en exploiter les ressources,**
- ✓ **d'inciter à la lecture.**

### **1 - Conditions d'accès**

Tous les accueils de groupes doivent se faire dans le respect du règlement intérieur. Celui-ci est disponible à la banque d'accueil et pourra être fourni à ceux qui le souhaitent.

Tout groupe ou foyer, dont le siège social est à Carquefou, peut bénéficier d'accueils en médiathèque. Le nombre de ces accueils dépend des projets de l'accompagnateur du groupe concerné mais ne peut en principe être supérieur à 3 pour une année. La durée de l'accueil, ainsi que la fréquence, sont fonction de l'activité proposée.

L'accueil des groupes devra avoir lieu, sous réserve d'une demande préalable et d'un créneau horaire disponible, hors des heures d'ouverture au public, soit :

- ✓ **le mardi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 15H00**
- ✓ **le jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00**
- ✓ **le vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 15H00**

Plusieurs groupes ne peuvent être accueillis à la médiathèque en même temps.

Il est demandé aux accompagnants de respecter les horaires et de prendre contact avec le personnel de la médiathèque le plus tôt possible en cas d'impossibilité de venir à la date et à l'heure prévue. Une séance annulée sera reportée en fonction des disponibilités de la bibliothécaire en charge de la section et du planning d'accueil.

Les accompagnants qui le souhaitent pourront venir emprunter des documents pour les mettre à la disposition de leur groupe. A la demande du responsable du groupe, un lot de livres pourra exceptionnellement être préparé par le personnel de la médiathèque.

### **2 - Conditions de prêt**

Tout groupe de Carquefou peut bénéficier d'un abonnement gratuit à la médiathèque, dans la mesure où les documents empruntés ne seront pas utilisés pour une activité commerciale. Un justificatif de domicile de la structure ainsi qu'une pièce d'identité du responsable sont obligatoires pour s'inscrire.

➤ **Vous êtes une crèche, une halte garderie, un service municipal, un centre culturel, un centre communal d'action sociale, une association, un centre ou institut d'accueil, d'aide au travail, une maison de retraite, le CME (conseil municipal d'enfants), de Carquefou :**

Vous pouvez emprunter au maximum : **20 documents, pour une durée de 30 jours**, dans le cadre suivant :

Type de documents	Nombre de prêts possibles
Livres	20
Revue	10
Bandes dessinées	20
Livres CD ou K7	5
CD audio	2
VHS ou DVD	0

➤ **Vous êtes un centre de loisirs, un centre de vacances de Carquefou :**

Vous pouvez emprunter au maximum : **50 documents, pour une durée de 60 jours**, dans le cadre suivant :

Type de documents	Nombre de prêts possibles
Livres	50
Revue	50
Bandes dessinées	10
Livres CD ou K7	10
CD audio	10
VHS ou DVD	0

**Les documents prêtés n'appartenant pas à un fonds particulier de la médiathèque et pouvant être réservés par d'autres lecteurs, il est demandé au responsable de les rapporter au plus vite.**

**Les vidéos sont exclues du prêt pour des raisons d'ordre juridique.**

Une liste des documents empruntés est fournie au moment du prêt au responsable du groupe.

**Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé ou remboursé.**

Les documents empruntés sont **sous la responsabilité de l'accompagnant** du groupe et éventuellement de la structure tutelle.

### **3 – Activités**

Les activités proposées à un groupe lors d'un accueil à la médiathèque doivent être en lien avec son activité et éventuellement complémentaires de celles pratiquées par la structure tutelle. Les accompagnateurs ayant un projet en rapport avec le livre et la lecture sont donc invités à prendre contact avec la bibliothécaire en charge de la section pour en discuter.

#### **Quelques propositions d'activités :**

- ✓ visite découverte de la médiathèque
- ✓ devenir un utilisateur autonome de la médiathèque
- ✓ présentation d'un auteur, de collections, d'un genre
- ✓ initiation à la recherche documentaire, à la recherche sur Internet,
- ✓ découverte de différents supports (périodiques,...)
- ✓ Visite d'une exposition, participation à une animation conte, lecture,...

Certaines de ces activités peuvent nécessiter plusieurs séances, plus ou moins rapprochées dans le temps.

Les accompagnateurs de groupes souhaitant participer à une de ces activités doivent faire part de leurs souhaits et de leurs disponibilités à la bibliothécaire. Il leur sera

Charte accueil de groupe  
ensuite proposé des plages horaires. Certaines activités demandant une participation ou une préparation de l'accompagnateur, celui-ci devra reprendre contact avec la bibliothécaire, au plus tard 10 jours avant la date prévue pour la séance, faute de quoi celle-ci pourrait être annulée.

Cette charte des accueils devra être signée par le responsable du groupe avant l'inscription.

A Carquefou, le :

Signature du responsable :